



Paris le 28 novembre 2025

CRYPTO-ACTIFS :

La Banque de France et l'ACPR mettent en garde le public contre un risque de fraude et d'usurpation de l'identité de leurs agents visant à récupérer des données financières personnelles

La Banque de France et l'ACPR ont été alertées par des particuliers ayant reçu des courriels, courriers ou appels téléphoniques de personnes prétendant de la Banque de France, demandant de leur faire parvenir un certain nombre d'informations financières sur des investissements en crypto-actifs.

Les fraudeurs insistent auprès des victimes afin d'obtenir un échange par téléphone et le garder confidentiel.

Ces demandes reposent sur une usurpation de l'identité de personnes travaillant pour la Banque de France.

La Banque de France ou ses agents ne demanderont JAMAIS des coordonnées bancaires, des informations personnelles sensibles, la validation ou l'annulation d'une opération bancaire par téléphone, que ce soit de la part d'un particulier ou d'une entreprise.

La Banque de France et l'ACPR réitèrent leur appel à la vigilance. Face au phénomène des arnaques, il est impératif d'adopter quelques bons réflexes :

- Soyez particulièrement vigilants face aux appels non sollicités.
- Vérifiez les expéditeurs des e-mails et SMS reçus (concordance entre l'adresse réelle et le nom qui s'affiche).
- En cas de doute, contactez le 3414, le numéro unique et sécurisé de la Banque de France, ou rendez-vous dans la succursale la plus proche de chez vous.
- Vous pouvez aussi consulter notre site internet, qui vous informe sur l'usurpation d'identité et les démarches à suivre si vous en avez été victime.

Nous restons disponibles pour vous orienter dans vos démarches.

Consulter notre site :

[Agir face à l'usurpation d'identité](#)

[Aide et FAQ | Banque de France](#)

[Assurance Banque Épargne Infoservice | ABE Infoservice](#)

À propos de la Banque de France. Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie et à la société. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site internet www.banque-france.fr/

Suivez nous    

À propos de l'ACPR. Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est l'autorité administrative qui contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Les services opérationnels de l'ACPR sont regroupés au sein de son Secrétariat général.

Visitez notre site internet www.acpr.banque-france.fr/